

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2011027	Date d'inspection Le 24 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie ABC Trois		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	24 juin 2025	24 juin 2025
Commentaires : Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice est passé dans le corridor et a vérifié si la porte était verrouillée. Il n'y avait personne dans la cuisine et la porte était fermé sans être verrouillée. L'inspectrice a demandé à un employé de verrouiller la porte. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	24 juin 2025	24 juin 2025
Commentaires : Dans une classe, une boîte de tambons alcoolisés était dans une boîte de médicament hors de la portée des enfants mais non verrouillée. La mentore a demandé à l'éducatrice de le verrouiller. L'éducatrice a constaté que le mécanisme de verrouillage était brisé alors elle a verrouillé de produit dans une armoire. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	10 juil. 2025	
Commentaires : 3 boîtes à diner n'avait pas d'étiquette indiquant le nom de l'enfant. Les boîtes à diner doivent indiqués le nom de l'enfant.			

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

Les heures de développement professionnel sont incomplètes dans 3 dossiers d'employés. La date limite pour compléter ces 10 heures de développement professionnel est le 31 août 2025.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice au sujet d'ajouter les certificats des personnes qui ont récemment gradué au cours de petite enfance dans leur dossier.

Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants s'amuser avec le musicien et chanteur Art Richard. Plusieurs ont chanté les chansons et les personnes éducatrices ont dansé avec les enfants.

Commentaires généraux

L'inspection du prévôt des incendies sera bientôt expirée, le permis sera en continuation en attendant de recevoir une nouvelle approbation du bureau du prévôt des incendies local. Lorsqu'une nouvelle approbation sera reçue, un nouveau permis sera envoyé si toutes les autres exigences demeurent conformes.

Le plan d'amélioration sera bientôt expiré. Veuillez rejoindre votre agente pédagogique afin de procéder à un nouveau plan d'amélioration.

original signé par

Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 juin 2025

Date

original signé par

Stephanie Sunzu MacMullin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2025

Date